

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mardi 29 septembre 2009, à 9 h 20, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. François Picard, vice-président  
M. Richard Côté, vice-président  
M. Raymond Dion  
Mme Lisette Lepage (partie de séance)  
Mme Denise Trudel

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général  
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe (partie de séance)  
M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M. Guy Renaud, directeur général adjoint (partie de séance)  
M. Alain Thériault, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier (partie de séance)  
M<sup>e</sup> Marcel Laroche, conseiller au greffe (partie de séance)

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
M. Guy Perrault

---

**Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.**

**CE-2009-1964 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du second état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009 et l'approbation des virements et ajouts budgétaires - FN2009-061 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du second état comparatif de l'exercice financier 2009 de la Ville de Québec;
- 2° l'autorisation pour des virements budgétaires d'un montant de 2 425 584 \$, tel que décrits à l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires et l'appropriation d'un montant de 1 785 608 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 4° la prise d'acte de la version préliminaire de la liste du transfert de compétences, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 16 août 2009, selon l'annexe D jointe au même sommaire.

---

**CE-2009-1965 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-062 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus* du Réseau de transport de la Capitale, conditionnellement à son adoption par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 30 septembre 2009.

---

**CE-2009-1966 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour le déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 - EX2009-019 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise et recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues d'adjuger, à « Entreprises Paradis Paysagiste inc. », le contrat de déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant annuel d'environ 375 459,80 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

---

**CE-2009-1967 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité - EX2009-020 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen de la soumission reçue d'adjuger, à « Industrie Fabco inc. », le contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité, pour un montant total de 93 505 \$ excluant les taxes.

---

---

**CE-2009-1968 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-507 (CT-2183719, CT-2183720, CT-2183721) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Terrassement Portugais inc. », de trois (3) contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes, soit :

- 1° les zones secteur résidentiel à l'ouest de Pie-XII et au sud du Versant-Nord (3C018), pour un montant de 1 381 518,62 \$ incluant les taxes;
- 2° Sainte-Foy – Sillery au nord de Laurier et à l'est de Robert-Bourassa (3C068), pour un montant de 2 101 146,18 \$ incluant les taxes;
- 3° Sillery au sud de Laurier (3C071), pour un montant de 1 836 038,46 \$ incluant les taxes.

---

**CE-2009-1969 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Michelet - Saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (VQ-41695) - AP2009-514 (CT-2183799) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Excavation A. Beaudoin inc. », du contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Michelet de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41695 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

**CE-2009-1970 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-534 (CT-2183705, CT-2183707, CT-2183708, CT-2183709, CT-2183713) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Hamel Construction inc. » - les zones Lebourgneuf prioritaire sud (2C020), pour un montant de 1 238 937,31 \$ incluant les taxes, Lebourgneuf résidentiel (2C021), pour un montant de 1 309 173,01 \$ incluant les taxes et boulevard Wilfrid-Hamel (2C022), pour un montant de 929 094,59 \$ incluant les taxes;
- « Charles-Auguste Fortier inc. » - la zone secteur résidentiel nord-ouest de l'intersection Chauveau/Robert-Bourassa (2C171), pour un montant de 666 489,80 \$ incluant les taxes.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Inter-Cité Construction ltée », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone Lebourgneuf prioritaire nord (2C170) de l'arrondissement Les Rivières, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2011, pour un montant de 629 259,93 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

---

**CE-2009-1971 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-559 (CT-2183694, CT-2183780, CT-2183781, CT-2183783) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Limoilou, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Charles Trudel inc. » - la zone Saint-François, Stadacona (1C023), pour un montant de 1 183 838,22 \$ incluant les taxes;
- « Pavage Rolland Fortier inc. » - la zone Saint-Paul-Apôtre (1C024), pour un montant de 1 250 731,02 \$ incluant les taxes.

**CE-2009-1972 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Prolongation du contrat pour la collecte sélective, de porte en porte, des matières recyclables - Période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009 (VQ-37196) - AP2009-567 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à la prolongation du contrat pour la collecte sélective, à « Gaudreau Environnement inc. », jusqu'au 31 mars 2010 inclusivement, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-37196 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 2 novembre 2006, indexés, selon l'appel d'offres, au 31 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

---

**CE-2009-1973 Demande, au Service de l'aménagement du territoire et au Service des affaires juridiques, de préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissements sur l'urbanisme*, relativement à la possibilité d'assujettir l'implantation d'une construction souterraine au respect d'une marge de recul à l'axe - AT2009-235 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

1<sup>o</sup> adopte l'avis d'intention suivant :

« Avis d'intention de modifier le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissements sur l'urbanisme* ou tout règlement qui les remplacent, relativement à la possibilité d'assujettir l'implantation d'une construction souterraine au respect d'une marge de recul à l'axe :

1. Le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* (R.V.Q. 1400) ou tout règlement qui le remplace, est modifié par l'ajout, après l'article 380, de l'article suivant :

« 380.0.1 La grille de spécifications peut indiquer la profondeur minimale de la marge de recul à l'axe applicable à une construction souterraine par l'inscription de la mention « La profondeur minimale de la marge avant applicable à l'implantation d'une construction souterraine est de (inscrire ici le nombre de mètres) mètres et elle se calcule à partir de l'axe de la rue contiguë à la ligne avant du lot sur lequel la construction s'implante - article 380.0.1 » sur la ligne intitulée « Dispositions particulières » de la section « Bâtiment principal ».

Lorsque la mention « La profondeur minimale de la marge avant applicable à l'implantation d'une construction souterraine est de (inscrire ici le nombre de mètres) mètres et elle se calcule à partir de l'axe de la rue contiguë à la ligne avant du lot sur lequel la construction s'implante - article 380.0.1 » est inscrite sur la ligne intitulée « Dispositions particulières » de la section intitulée « Bâtiment principal », le deuxième alinéa de l'article 379 ne s'applique pas. »

2. Les *Règlements d'arrondissements sur l'urbanisme* ou tout règlement qui les remplacent, sont modifiés en conséquence pour inclure cette

modification. »;

- 2° demande au Service de l'aménagement du territoire et au Service des affaires juridiques, de préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissements sur l'urbanisme* pour tenir compte de l'avis d'intention adoptée.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ratifier la présente résolution.

---

**CE-2009-1974 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 -Mesures prises pour compenser l'abolition du programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artistes et du programme de subvention, en compensation d'une partie de la taxe foncière pour les ateliers d'artistes en 2008 - CU2009-090 (Ra-1497)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009, afin de présenter les nouvelles mesures mises de l'avant et les projets actuellement à l'étude ou en développement pour compenser l'abolition du programme d'aide à l'acquisition d'ateliers d'artistes et du programme de subvention, en compensation d'une partie de la taxe foncière pour les ateliers d'artistes en 2008.

---

**CE-2009-1975 Dépôt du second état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice 2009, approbation des virements et ajouts budgétaires - FN2009-060 (Ra-1497)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de prendre acte du second état comparatif de l'exercice financier 2009 de la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires d'un montant de 768 007 \$, tels que décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants selon l'annexe C jointe audit sommaire, totalisant 274 099 \$;
- 4° de prendre acte de la version préliminaire de l'impact du transfert de compétences, au 16 août 2009, apparaissant à l'annexe D jointe au même sommaire.

**CE-2009-1976 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 108 797 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-133 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 108 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de huit-cent-soixante-douze mètres carrés et sept dixièmes (872,7 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif, conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville vende, à madame Monique Perreault et à monsieur Paul-E. Chamberland, pour un montant de 50 000 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 108 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de huit-cent-soixante-douze mètres carrés et sept dixièmes (872,7 m<sup>2</sup>), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 492 730 du susdit cadastre et sujette, en partie, à une servitude d'utilités publiques, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire.

Le solde à payer est de 45 000 \$, compte tenu d'un acompte de 5 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

---

**CE-2009-1977 Appui à la demande de subvention du « Patro Roc-Amadour » pour l'agrandissement de leur bâtiment, au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et engagement financier de la Ville de Québec - LS2009-049 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'appuyer le « Patro Roc-Amadour » dans ses démarches relatives au dépôt d'une demande de subvention pour l'agrandissement du Patro au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- 2° d'accorder une subvention de 4 000 000 \$ au « Patro Roc-Amadour » pour l'agrandissement de son bâtiment, sous réserve de l'approbation du projet au programme triennal d'immobilisations 2010-2011 et 2012 et de son acceptation au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

---

**CE-2009-1978 Lettre d'entente entre la Ville de Québec et « L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec » concernant le règlement des griefs PRO-0011-2006G, PRO-0021-2007G et PRO-0022-2007G - Compte de vacances à payer - RH2009-995 (CT-RH2009-995) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, en vue du règlement des griefs PRO-0011-2006G, PRO-0021-2007G et PRO-0022-2007G qui ont été déposés par « L'Alliance des professionnels et

professionnelles de la Ville de Québec », mais aussi dans la perspective d'un règlement final pour le groupe des professionnels :

- 1° d'approuver la lettre d'entente conclue entre la Ville de Québec et « L'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », relativement aux comptes de vacances à payer par les employés professionnels de l'ancienne Ville de Québec;
- 2° d'autoriser le paiement cité dans la lettre d'entente concernant les griefs 0011–2006, 0021–2007 et 0022–2007, pour un montant total de 16 728,31 \$;
- 3° d'autoriser la rectification du compte de vacances que les employés doivent à la Ville.

---

**CE-2009-1979 Ouverture de la rue des Rondeaux, située sur le lot 3 105 060 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-084 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue des Rondeaux, située sur le lot 3 105 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-1980 Ouverture du boulevard Magella Laforest, situé sur le lot 3 347 431 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-085 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture du boulevard Magella Laforest, situé sur le lot 3 347 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-1981 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la nouvelle appellation des arrondissements*, R.V.Q. 1575 - AJ2009-086 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la nouvelle appellation des arrondissements*, R.V.Q. 1575.

---

**CE-2009-1982 Ouverture des rues de la Parmentière, de la Girouille et des Récoltes, situées sur le lot 3 664 830, des rues de la Girouille et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 763 et des rues de la Paumelle et du Pâturin, situées sur le lot 3 444 731, tous du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-087 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- des rues de la Parmentière, de la Girouille et des Récoltes, situées sur le lot 3 664 830;
- des rues de la Girouille et du Pâturin, sur le lot 3 444 763;
- des rues de la Paumelle et du Pâturin, sur le lot 3 444 731;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-1983 Ouverture des rues des Feuillus et des Pléiades, situées sur le lot 3 634 850, de Van Gogh et des Tiarellles, situées sur le lot 3 908 487, des Pléiades, des Perséides et de l'Acropole, situées sur le lot 3 358 730, de l'Acropole, située sur le lot 3 270 232, des Perséides, située sur le lot 3 270 231, des Pléiades, située sur le lot 3 745 883 et de Vénus, située sur le lot 3 522 244, tous du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-089 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- des rues des Feuillus et des Pléiades, situées sur le lot 3 634 850;
- des rues de Van Gogh et des Tiarellles, situées sur le lot 3 908 487;
- des rues des Pléiades, des Perséides et de l'Acropole, situées sur le lot 3 358 730;
- de la rue de l'Acropole, située sur le lot 3 270 232;
- de la rue des Perséides, située sur le lot 3 270 231;
- de la rue des Pléiades, située sur le lot 3 745 883;
- de la rue de Vénus, située sur le lot 3 522 244;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-1984 Ouverture de la rue de Triton, située sur les lots 3 771 114 et 3 771 081 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-090 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de Triton, située sur les lots 3 771 114 et 3 771 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2009-1985 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement La Cité - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-541 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement La Cité, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Les Entreprises L.T. ltée » - la zone avenue Honoré-Mercier, côte d'Abraham, rue Dorchester, rue de la Couronne (1C027), pour un montant de 1 272 935,04 \$ incluant les taxes;
- « Charles Trudel inc. » - la zone rue Saint-Paul, rue Saint-André, rue et boulevard Champlain (1C028), pour un montant de 1 082 475,21 \$ incluant les taxes;
- « Hamel Construction inc. » - la zone boulevard Charest, avenue Saint-Sacrement (1C029), pour un montant de 1 262 912,79 \$ incluant les taxes;
- « Transport Lavoie ltée » et « 9011-9850 Qc inc. » - la zone René-Lévesque, Grande Allée (1C042), pour un montant de 1 462 543,89 \$ incluant les taxes.

---

**CE-2009-1986 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Charlesbourg - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-563 (C.T. 2183787, C.T. 2183788, C.T. 2183789) — (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'arrondissement Charlesbourg, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes :

- « Les Entreprises Lou-Vil inc. » - dans le secteur Laurentides (4C001), pour un montant de 2 441 848,47 \$ incluant les taxes et dans le secteur de la Montagne-des-Roches (4C002), pour un montant de 1 659 367,44 \$ incluant les taxes;
  - « Henri Labbé et Fils inc. » - dans le secteur Charlesbourg sud (4C076), pour un montant de 3 738 068,85 \$ incluant les taxes.
- 

**CE-2009-1987 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Développement du site du patro Saint-Vincent-de-Paul - AT2009-241 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, comme suit :

Il est résolu de demander aux services municipaux concernés de tout mettre en oeuvre, en utilisant les pouvoirs octroyés à la Ville et les moyens qui lui sont conférés et en travaillant avec les intervenants concernés, pour favoriser la réalisation d'un projet d'architecture et d'urbanisme de qualité exceptionnelle sur le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul (lot 2 481 557).

---

**CE-2009-1988 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Variation de la limite des aires d'affectation du sol prescrites par le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) - AT2009-242 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à la suppression de la clause de variation maximale de soixante-quinze mètres (75 m), applicable aux limites des aires affectées à la Conservation naturelle.

---

**CE-2009-1989 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes*, R.V.Q. 1580 - AT2009-249 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes*, R.V.Q. 1580.

---

**CE-2009-1990 Dénomination des jardins situés au Moulin des Jésuites - District électoral de Charlesbourg–Centre - Arrondissement Charlesbourg - CU2009-093 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer les jardins situés au Moulin des Jésuites, identifiés sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par le toponyme « jardins Marie-Jeanne-Falardeau ».

---

**CE-2009-1991 Demande de délai additionnel jusqu'à la décision du curateur - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-099 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'à la décision du curateur, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet que le conseil de la ville de Québec demande au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick, dès la fin du printemps ou au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour réaliser ces travaux.

**CE-2009-1992 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1339 - DG2009-105 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1339.

---

**CE-2009-1993 Demande de délai additionnel jusqu'à la formation du nouveau conseil municipal - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 - Désignation des membres du comité permanent de révision du Règlement R.R.V.Q., chapitre R-2 - DG2009-106 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'à la création du nouveau conseil municipal, pour donner un suivi à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à la désignation des membres du comité permanent de révision du Règlement R.R.V.Q., chapitre R-2.

---

**CE-2009-1994 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1496 - DG2009-107 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1496.

---

**CE-2009-1995 Autorisation pour la signature de tout document relatif aux projets d'infrastructures en loisir et en sport déposés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - LS2009-048 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le greffier, Me Sylvain Ouellet et le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, monsieur Guy Bélanger à signer, pour et au nom de la Ville, avec le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministères responsables, tout document ou toute entente relativement

aux demandes de subvention déposées dans le cadre du Programme des infrastructures de loisirs au Canada et du Fonds pour la stimulation des infrastructures;

- 2° de confirmer l'engagement de la Ville de Québec à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

---

**CE-2009-1996 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009 -Augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, relativement au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et calendrier de fermeture de l'incinérateur - TP2009-050 (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2009, relativement à l'augmentation du budget de sensibilisation et d'information, pour l'année 2010, au niveau de ce qui avait été prévu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi qu'à l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive de l'incinérateur avant le début de l'année 2010;
- 2° d'amener ces points dans le cadre d'une révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, qui est prévue en 2010.

---

**CE-2009-1997 Abrogation de la résolution CE-2009-1577 - Approbation d'une grille d'évaluation et de pondération afin de retenir les services de professionnels en architecture, dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque Monique-Corriveau dans l'église Saint-Denys-du-Plateau - AP2009-578 (Abroge CE-2009-1577) (Ra-1497)**

---

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-1577, adoptée le 17 août 2009.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour retenir les services de professionnels en architecture, dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque Monique-Corriveau dans l'église Saint-Denys-du-Plateau ainsi que la formation du comité d'évaluation pour ce projet.

**CE-2009-1998 *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement à un consentement donné par la Ville à certains actes, R.C.E.V.Q. 64 - AJ2009-082***

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement à un consentement donné par la Ville à certains actes, R.C.E.V.Q. 64*

**CE-2009-1999 *Occupation permanente du domaine public sur une partie du lot 1 314 851 du cadastre du Québec - Arrondissement La Cité - AJ2009-083***

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise l'occupation permanente du domaine public, à titre gratuit, à la « Société immobilière du Québec », pour les travaux des tunnels suivants :

- 1° tunnel traversant l'avenue Honoré-Mercier communiquant entre le stationnement de la place d'Youville et l'immeuble Place Québec, sur une partie du lot 1 314 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, montré au plan préparé en date du 25 septembre 2007, par monsieur Benoît Émond, arpenteur-géomètre, sous le numéro 28 115 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° tunnel traversant le boulevard René-Lévesque Est entre la Colline parlementaire et l'immeuble Place Québec sur les parties de lots suivantes :
  - une partie du lot 3 487 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-vingt-deux mètres carrés (82 m<sup>2</sup>), montré au plan préparé en date du 4 mars 2008, par monsieur Alain Lafrenière, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2656 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
  - une partie du lot 3 487 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de soixante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (64,9 m<sup>2</sup>), montré au plan préparé en date du 4 octobre 2007, par monsieur Bernard Bussière, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1189 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
  - une partie du lot 1 315 030 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-cent-soixante-six mètres carrés et neuf dixièmes (266,9 m<sup>2</sup>), montré au plan préparé en date du 4 octobre 2007, par monsieur Bernard Bussière, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1189 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le tout tel que mentionné à l'acte préparé par Me François Crête, notaire, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**CE-2009-2000 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie et design urbain pour la réfection et le réaménagement du Faubourg Saint-Jean-Baptiste - Années 2010 à 2014 - PSO2009044 - (VQ-41759) - Arrondissement La Cité - AP2009-505 (CT-2184347)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à « Consortium Genivar/CIMA+ », le contrat de services professionnels en ingénierie et design urbain, en vue de préparer tous les plans et devis et d'effectuer la gérance et la surveillance complète des travaux de réfection des infrastructures de surface, souterraines et d'aménagement de six (6) rues du Faubourg Saint-Jean-Baptiste, pour un montant de 2 574 238,54 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41759 et à sa soumission en date du 31 août 2009;
- 2° autorise « Consortium Genivar/CIMA+ », à effectuer au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du « ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », du « ministère des Transports du Québec », de « Canadien National », d'« Hydro-Québec », et d'entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat, incluant à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

---

**CE-2009-2001 Cession d'un contrat pour la fourniture de services techniques en dessin - AP2009-546**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve la cession du contrat pour la fourniture de services techniques en dessin, de la firme « Domofax », à la firme « Domofax inc. ».

---

**CE-2009-2002 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie - Réaménagement de la Place devant l'église Saint-Michel - PAM2007381 (VQ-40096) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2009-557 (CT-2178164)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 118 437,10 \$ incluant les taxes, au contrat de services professionnels en ingénierie, adjugé à « BPR - DAA », pour le réaménagement de la Place devant l'église Saint-Michel, en vertu de la résolution CE-2008-0910, en date du 14 mai 2008, arrondissement Sainte-Foy - Sillery, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

**CE-2009-2003 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat en vue des travaux de réseaux souterrains et des infrastructures de base, lot 45, dans le cadre du projet de construction du complexe de soccer du parc Chauveau (VQ-41036) - Arrondissement Les Rivières - AP2009-569 (CT-2184423)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 189 909,07 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », en vertu de la résolution CE-2009-0409, en date du 4 mars 2009, en vue des travaux de réseaux souterrains et des infrastructures de base, lot 45, dans le cadre du projet de construction du complexe de soccer du parc Chauveau, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-2004 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels - Inventaire global des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agglomération de Québec et plan de réduction des émissions (VQ-38516) - AP2009-570 (CT-2178703)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 24 759,13 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Tecsuit inc. », en vertu de la résolution CE-2007-1253, en date du 6 juin 2007, en vue de la réalisation de l'inventaire global des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agglomération de Québec, pour les années 1990 et 2006, et de l'élaboration d'un plan d'action global de réduction de ces émissions, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-2005 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Programme de formation portant sur la communication avec la clientèle (VQ-41876) - AP2009-571 (CT-AP2009-571)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Perfexis inc. », le contrat de services professionnels pour l'élaboration et la diffusion d'un programme de formation portant sur l'analyse de processus et la formulation d'engagements quantitatifs, dans le cadre de la déclaration de services aux citoyens et pouvant contenir plusieurs modules, années 2009 à 2011, pour un montant maximum de 96 959,63 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions par voie d'invitation écrite VQ-41876 et à sa soumission en date du 26 août 2009, ainsi qu'à la révision à la baisse du 16 septembre 2009, sous réserve de l'approbation des budgets par les autorités compétentes pour les années 2010 et 2011.

---

**CE-2009-2006 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres - Automne 2009 (VQ-41838) - AP2009-573 (CT-2178810)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture et la plantation d'arbres pour l'automne 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41838 et selon les prix unitaires de leur soumission :

- Lots I et III : « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », selon sa soumission en date du 8 septembre 2009;
  - Lot II : « Reboisement Les Cent Frontières inc. », selon sa soumission en date du 11 septembre 2009.
- 

**CE-2009-2007 Adjudication d'un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de rénovation du poste de pompage Saint-Laurent (PSP2009342) (VQ-41887) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2009-574 (CT-2184655)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Consortium Dessau inc./BPR Infrastructure inc. », le contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture, aux fins de la préparation des plans et devis requis pour la réalisation et la surveillance des travaux de rénovation, du poste de pompage Saint-Laurent, pour un montant de 2 162 459,25 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41887 et à sa soumission en date du 9 septembre 2009.

---

**CE-2009-2008 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement intérieur de la salle Pierre-Garon (BAT 2008-361) (VQ-41791) - Arrondissement Charlesbourg - AP2009-576 (CT-2184717)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Paul H. Lafond Ltée », le contrat pour le réaménagement intérieur de la salle Pierre-Garon (BAT 2008-361), pour un montant de 218 638,88 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41791 et à sa soumission en date du 17 septembre 2009.

---

**CE-2009-2009 Avis de modification numéro 3 au contrat relatif au remplacement du système de réfrigération et à la mise à niveau architecturale de l'aréna Bardy (PBS 2005-378) (VQ-40896) - Arrondissement Limoilou - AP2009-577 (CT-2184527)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 39 910,01 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Entreprises QuébecHab Ltée », en vertu de la résolution CE-2009-736, en date du 15 avril 2009, dans le cadre du contrat relatif au remplacement du système de réfrigération et à la mise à niveau architecturale de l'aréna Bardy (PBS 2005-378), conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-2010 Approbation du Règlement R.A.3V.Q. 105 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-232**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve le *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery sur l'urbanisme relativement à l'autorisation personnelle au Centre Bonne Entente*, R.A.3V.Q. 105, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement numéro 207 et ses amendements).

---

**CE-2009-2011 Subvention à « Noël au Trait-Carré », concernant la réalisation de l'événement « Noël au Trait-Carré » - Période du 17 au 20 décembre 2009 - DT2009-094 (CT-DT2009-094)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 20 000 \$ à « Noël au Trait-Carré », pour l'événement « Noël au Trait-Carré », qui se tiendra du 17 au 20 décembre 2009.

---

**CE-2009-2012 Participation de messieurs Denis Robillard et Yves Fréchet au « Salon international Pollutec Horizons » et visite des installations de contrôle des émissions de dioxines des incinérateurs de Wallonie, du 26 novembre au 3 décembre 2009 - EN2009-064 (CT-EN2009-064)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Denis Robillard, conseiller en environnement, et de monsieur Yves Fréchet, ingénieur à l'exploitation, au « Salon international Pollutec Horizons » et la visite des installations de contrôle des émissions de dioxines des incinérateurs de la région de Wallonie, du 26 novembre au 3 décembre 2009;

- 2° le remboursement des dépenses engagées par messieurs Denis Robillard et Yves Fréchet, pour une somme maximale de 4 500 \$ chacun, comprenant les frais de déplacement aérien et local, les frais d'inscription, d'hébergement et de séjour, sur présentation des pièces justificatives.
- 

**CE-2009-2013 Versement de plusieurs subventions dans le cadre du « Programme de soutien financier aux athlètes et clubs sportifs qui participent à des compétitions canadiennes ou internationales » - LS2009-046 (CT-LS2009-046)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention totalisant 2 550 \$ aux athlètes et clubs sportifs suivants :

- Jean-Philip Paquet (taekwondo), pour le « Championnat canadien senior de taekwondo 2009 », à Richmond en Colombie-Britannique, les 2 et 3 mai 2009, pour un montant de 200 \$;
- Simon Landry (baseball), pour le « Championnat canadien, Coupe Baseball Canada », à Kindersley en Saskatchewan, du 5 au 9 août 2009, pour un montant de 200 \$;
- Mathieu Paradis (baseball), pour le « Championnat canadien, Coupe Baseball Canada », à Kindersley en Saskatchewan, du 5 au 9 août 2009, pour un montant de 200 \$;
- Vanessa Dallaire-Lagacé (voile), pour le « 2009 Laser US National Championship », à Brant Beach au New Jersey, du 6 au 9 août 2009, pour un montant de 300 \$;
- Philippe Giguère (badminton), pour le « 2009 Pan American Junior Championship » à Porto Rico, du 6 au 23 août 2009, pour un montant de 300 \$;
- François-Guy Allaire (volleyball de plage), pour les « Jeux de la Francophonie » à Beyrouth au Liban, du 27 septembre au 6 octobre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Simon Fecteau-Boutin (volleyball de plage), pour les « Jeux de la Francophonie » à Beyrouth au Liban, du 27 septembre au 6 octobre 2009, pour un montant de 300 \$;
- Dojo de Beauport inc. (judo), pour la « Morris Cup 2009 », à Burnt Hill, New York, le 9 mai 2009, pour un montant de 750 \$.

La dépense et les fonds requis seront pris à l'activité 7160500-00 (Sports et loisirs) du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

---

**CE-2009-2014 Subvention à la « Chambre de commerce de Québec » pour la réalisation de la neuvième édition de l'événement « Un monde à faire » - RI2009-055 (CT-RI2009-055)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 1 750 \$ à la « Chambre de commerce de Québec », pour la neuvième édition de l'événement « Un monde à faire » organisé par la « Chambre de commerce de Québec », qui se tiendra le 4 novembre 2009.

---

**CE-2009-2015 Participation de monsieur Mohamed A. Madène, conseiller-cadre à l'immigration du Commissariat aux relations internationales, à une mission de recrutement de main-d'oeuvre spécialisée à Paris et Bruxelles, du 16 au 21 novembre 2009 - RI2009-056 (CT-RI2009-056)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Mohamed A. Madène, conseiller-cadre à l'immigration, à une mission de recrutement de main-d'oeuvre spécialisée qui se tiendra à Paris et Bruxelles, du 16 au 21 novembre 2009;
  - 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Mohamed A. Madène, pour une somme maximale de 6 000 \$, comprenant les frais de déplacements terrestres et aériens, les frais d'hébergement et de séjour, sur présentation des pièces justificatives.
- 

**CE-2009-2016 Prise d'acte du plan d'affaires 2010-2012 du Service des technologies de l'information et des télécommunications - TI2009-046**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du plan d'affaires 2010-2012 du Service des technologies de l'information et des télécommunications joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-2017 Création d'un poste de chef d'équipe - gestion des matières résiduelles, classe 4, à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics et nomination de monsieur Steve Prévost (ID. 023140) - RH2009-1006 (CT-RH2009-1006)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de chef d'équipe - gestion des matières résiduelles, classe 4, de l'échelle de traitement des emplois régis par la convention collective de l'« Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics;
- 2° nomme monsieur Steve Prévost (ID. 023140), employé régulier, à l'emploi

de chef d'équipe - gestion des matières résiduelles, classe 4, à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service des travaux publics, avec effet le 27 septembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2009-2018 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Daniel Goulet (ID. 009835), tuyauteur de plomberie, appareils de chauffage et gaz, à la Section centre de la Division de l'exploitation et de l'entretien au Service de la gestion des immeubles - RH2009-1019**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Daniel Goulet (ID. 009835), tuyauteur de plomberie, appareils de chauffage et gaz, à la Section centre de la Division de l'exploitation et de l'entretien au Service de la gestion des immeubles, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans salaire d'un (1) jour ouvrable;
  - 2° demande au directeur du Service de la gestion des immeubles de transmettre une lettre à monsieur Daniel Goulet, mentionnant le fait qui lui est reproché, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
- 

**CE-2009-2019 Mesure disciplinaire à l'endroit de madame Jocelyne Savard (ID. 004093), préposée à la répartition des appels d'urgence, au Centre 911 du Service de police - RH2009-879**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à madame Jocelyne Savard (ID. 004093), préposée à la répartition des appels d'urgence, au Centre 911 du Service de police, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans traitement d'un (1) jour ouvrable, sans que ses droits et obligations, en ce qui a trait aux divers avantages sociaux, en soient affectés;
  - 2° demande au directeur du Service de police, monsieur Serge Bélisle, de transmettre une lettre à madame Jocelyne Savard, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, elle pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

**CE-2009-2020 Demande de dérogation concernant le bruit hors des heures permises, pour le chantier de reconstruction du pont Marie-de-l'Incarnation (PBS 2006068) - GI2009-141**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, le contenu de l'ordonnance numéro 327, concernant le bruit, dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Marie-de-l'Incarnation, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

---

La séance est levée à 11h40

---

Richard Côté  
Vice-président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc